



**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 FEVRIER 2023**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusé avec pouvoir	Absent
15	10	4	1

1. Approbation du PV du CM du 24 Janvier 2023

Le procès-verbal du conseil du 23 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

1- DOMAINE PUBLIC // CAMPING : autorisation de signer un protocole transactionnel entre la commune et la SARL BLV Loisirs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 3 voix contre :

- d'approuver les dispositions du protocole transactionnel entre la commune de Mens et la SARL BLV Loisirs joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire à signer ledit protocole.

2-FINANCES : Autorisation de solliciter un prêt auprès de la caisse régionale de crédit agricole Mutuel Sud Rhône Alpes // PRET A ANNUITES REDUITES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- de demander à la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes un prêt selon les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 500000 €
 - Durée : 15 ans ;
 - Taux actuel : 4,06 % fixe sous réserve de la signature du contrat de et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition ;
 - Échéances de remboursement : ANNUELLES.
 - S'agissant d'un prêt ANNUIRE REDUITE (la 1^{ère} échéance est fixée à moins de 1 ans de la date de déblocage du prêt)
 - Taux résultant de l'annuité réduite : 3,5426 %

- Si date de versement des fonds : 06/04/2023
- Et date de la première échéance : 6/05/2023
 - Frais de dossier : 500 € TTC (non soumis à TVA)
- s'engage pendant toute la durée du prêt au nom de Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- s'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu ;
- confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales

3-FINANCES : Création d'un budget annexe « Hébergement- Accueil touristique »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acter la création au 1^{er} mars 2023 du budget annexe relatif à l'accueil et l'hébergement touristique à Mens et sera dénommé « budget annexe Hébergement- Accueil touristique » ; dès les formalités de publication et d'affichage réalisées ;
- de dire que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2023 de ce budget annexe.

4- DOMAINE PUBLIC // AUBERGE : détermination de la redevance pour l'AOT 2023-2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer la redevance pour l'autorisation d'occupation du domaine public de l'Auberge de Mens comme suit :
 - Une part fixe de 20000 € + part variable fixée à 4% du chiffre d'affaires annuel.

5-NUMERIQUE : Adhésion aux Contrat cadre et contrats particuliers proposés par le Conseil Départemental // COMMANDE d'un IRU FTTE pour la fibre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les dépenses et le calendrier de conduite de l'opération d'installation de la fibre décrits dans la délibération ;
- d'autoriser le Maire à signer les contrats proposés par le Conseil Départemental en lien avec cet engagement financier.

6- Plan de Financement FNADT (Fonds National d'aménagement et de Développement du territoire) : annule et remplace dépôt du dossier de juin 2022 //nouveaux montants estimatifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'approuver le plan de financement global du projet tel que présenté ci-dessous ;

Plan de financement global du projet	Programme ou dispositif sollicité	Montant total (en €, préciser HT ou TTC)	Taux de subvention sollicité	Date de dépôt de la demande auprès du financeur	Observations
FNADT ou PSEM	CIMA	66214,96€ HT	65,5%	30/06/2022	
Autre Etat (Précisez nature du fonds ou dotation)					Possibilité de disposer d'une aide dans le cadre de l'étude cartographique

Fonds européens <i>(précisez)</i>					
Région (s) <i>(préciser le dispositif sollicité)</i>	Mobilité	A définir		A rechercher pour mobilité	
Conseil (s) départemental (aux) <i>(préciser le dispositif sollicité)</i>	Pancartage chemins Balise orientation	10579,69€ HT	10,5%	03/03/2023	
Autre apport public <i>(préciser le dispositif sollicité)</i>	AURA CO Prime mobilité	1150,00€ HT 3000,00€ HT	1% 3%	Conditionné par achat des véhicules	
Total des co-financeurs publics					
Autofinancement <i>(20% minimum)</i>		20218,31€ HT	20%	Acquis	
Autres apport privé					
Coût total du projet HT/TTC (préciser)	101091,54€ HT	101091,54 €HT	100%		

- **De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de différents partenaires et au regard des différentes actions présentées au projet global : Etat, Département, Région,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents en lien avec ce projet.**

7-Plan de financement – Demande DETR/DSIL 2023-Phase 2 travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessous :**

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
DETR	75 354 €	23/02/23		20%
DSIL / Fonds vert	94 192 €	23/02/23		25%
Département	56 515 €			15%
Bonus 10% CD	37 677€			10%
Sous-total (total des subventions publiques)	263 738 €			70 %
Participation du demandeur	113 032 €		•	30%
TOTAL	376 770€ HT			100 %

- d'approuver le calendrier opérationnel des dépenses et conduite de travaux de rénovation énergétique des quatre bâtiments communaux tel que décrit dans la délibération ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les DETR et DSIL ;
- de répondre aux appels à projets en lien avec la thématique de lutte contre le gaspillage énergétique

8- ANIMATION : Création d'un Espace Loisirs Orientation // Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à solliciter les subventions les plus élevées possible en lien avec ce projet concernant la mise en place de parcours d'orientation ;
- De solliciter d'autres partenaires financiers ;
- D'autoriser le maire à signer tous documents concernant le financement de ces projets.

9- TRAVAUX- SERVICE DE L'EAU : LANCEMENT d'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le lancement du marché à bons de commande sur les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes, en groupement de commande ;

- **D'AUTORISER** le groupement ainsi constitué à lancer un marché à procédure adaptée pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes
- **DE S'ENGAGER** à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes associant pour la passation d'un marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes ;
- **D'ACCEPTER** la désignation de la communauté de communes du Trièves « en tant que coordonnateur du groupement », en ayant bien noté que sa mission s'achèvera à la notification des marchés par chacun des membres au prestataire retenu ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Gérard CHEVALLY représentant de la commune de Mens en qualité de représentant titulaire au sein de la commission administrative du groupement de commandes, ainsi que son suppléant, Monsieur Marc DOLCI.
- **DE PRECISER** que le marché à bons de commande sera opérationnel courant juin 2023 et que les dépenses résultant de l'émission des bons de commande seront imputées au budget Eau Potable ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière du marché et tous documents en rapport.
